

HARMAN Warmtone Paper Developer USA/Can

SELON LE RÈGLEMENT SUR LES PRODUITS DANGEREUX (HPR)

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**1.1 Identificateur de produit**

Désignation Commerciale HARMAN Warmtone Paper Developer USA/Can
Code du produit. 1140279

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Identifiée Solution développeur photographique
Utilisations Déconseillées Pas connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant
Identification de la société HARMAN Technology Ltd
Adresse du Fabricant Ilford Way
Mobberley
Knutsford
Cheshire East
WA16 7JL
Code postal
Téléphone: +44(0)1565 650000
Fax +44(0)1565 872734
Email web-admin@harmantechnology.com
Heures de bureau

Fournisseur
Identification de la société Amplis Foto Inc.
Adresse du Fournisseur 22 Telson Street
Markham
Ontario

Code postal L3R 1E5
Téléphone: 905 477 4111
Fax 905 477 2502
Email christine@amplis.com
Heures de bureau

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Association canadienne des centres antipoison et de toxicologie clinique
Tél. d'urgence ligne d'assistance nationale (Ex. Québec & Nunavut) - 1-844-764-7669
Centre antipoison du Québec (CAPQ) - 1-800-463-5060
Nunavut - Contactez votre centre de santé local
Contacter contact@infopoison.ca

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Réglementation sur les produits dangereux Skin Irrit. 2 :Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1B :Peut provoquer une allergie cutanée.
Eye Dam. 1 :Provoque de graves lésions des yeux.
Muta. 2 :Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Carc. 2 :Susceptible de provoquer le cancer.
STOT RE 2 :Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Désignation Commerciale HARMAN Warmtone Paper Developer USA/Can

Pictogramme(s) de Danger



GHS05



GHS08



GHS07

Mention(s) d'Avertissement Danger

Mention(s) de Danger H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318: Provoque de graves lésions des yeux.

HARMAN Warmtone Paper Developer USA/Can

H341: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
 H351: Susceptible de provoquer le cancer.
 H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Mention(s) de mise en garde

P102: Tenir hors de portée des enfants.
 P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
 P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P405: Garder sous clef.
 P501: Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

2.3 Autres dangers

Ce produit contient: 95-14-7 (Propriétés perturbant le système endocrinien)

2.4 Autres informations

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1 Substances**

Non applicable.

3.2 Mélanges

| COMPOSANTS DANGEREUX | N° CAS | %W/W | Mention(s) de Danger | Pictogramme(s) de Danger |
|---|-----------|--------|--|--------------------------|
| Potassium carbonate | 584-08-7 | 10-30% | Skin Irrit. 2 H315 Eye Irrit. 2B H320 STOT SE 3 H335 | GHS07 |
| tetrasodium ethylene diamine tetraacetate | 64-02-8 | 1-5% | Acute Tox. 4 H302 Eye Dam. 1 H318 Acute Tox. 4 H332 STOT RE 2 H373 | GHS05 GHS08 GHS07 |
| Hydroquinone | 123-31-9 | <2.3% | Acute Tox. 4 H302 Skin Sens. 1B H317 Eye Dam. 1 H318 Muta. 2 H341 Carc. 2 H351 | GHS05 GHS08 GHS07 |
| potassium hydroxide | 1310-58-3 | <1% | Acute Tox. 4 H302 Skin Corr. 1A H314 | GHS05 GHS07 |
| 4-methyl-1-phenyl-3-pyrazolidone | 2654-57-1 | <1% | Acute Tox. 4 H302 Skin Sens. 1 H317 | GHS07 |
| 1-phenyl-3-pyrazolidone | 92-43-3 | <1% | Acute Tox. 4 H302 Acute Tox. 4 H312 | GHS07 |

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS**4.1 Description des premiers secours**

Inhalation EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
 Contact avec la Peau Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Traitement spécifique (voir Avis médical sur cette étiquette). EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:
 Contact avec les yeux Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

HARMAN Warmtone Paper Developer USA/Can

Ingestion EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque des brûlures. Dermate de contact allergique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement spécifique (voir Avis médical sur cette étiquette). Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Traiter symptomatiquement.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'Extinction Appropriés

Comme approprié pour combattre un feu environnant.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucun.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des vapeurs toxiques et irritantes.

5.3 Conseils aux pompiers

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Endiguer les eaux d'extinction d'incendie pour un traitement ultérieur.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pratiquer une ventilation adéquate. S'assurer du port d'une protection individuelle totale (y compris protection respiratoire) pendant l'enlèvement des déversements.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Alerter les autorités compétentes lors de déversements et de déchargements accidentels dans des cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Contenir les déversements avec du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Endiguer le produit répandu avec de la terre, à l'aide d'une pelle, pour éviter la contamination d'égouts et de cours d'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Consulter Aussi les Rubrique 8, 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. Se laver mains et la peau exposée soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder sous clef. Tenir hors de portée des enfants.

Température de stockage

Ambiante.

Temps limite de stockage

Stable dans les conditions normales.

Matières incompatibles

Rien de connu.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Solution développeur photographique

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Paramètres de contrôle**

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

| Limites d'exposition sur le lieu de travail | | | | | | |
|---|-----------|--------------------------|---|------------|---------------------------|-----------|
| SUBSTANCE. | N° CAS | LTEL (TWA 8 heures, ppm) | LTEL (TWA 8 heures, mg/m ³) | STEL (ppm) | STEL (mg/m ³) | Remarque: |
| Hydroquinone (Dihydroxybenzène) | 123-31-9 | | 1 | | | C3, S(D) |
| Potassium, hydroxyde de | 1310-58-3 | | | | 2 | P, RP, EM |

Région
Canada - FrenchSource
Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Valeurs D'exposition Admissibles des Contaminants De L'air, Janvier 2023, Québec, Canada.

Remarque

Remarques

HARMAN Warmtone Paper Developer USA/Can

| | |
|------|---|
| C3 | un effet cancérigène démontré chez l'animal. Pour ces substances, les résultats des études relatives à lacancérogénicité chez l'animal ne sont pas nécessairement transposables à l'humain. |
| S(D) | une substance qui, par contact cutané, présente des signes spécifiques de sensibilisation sur la peau. |
| P | PLAFOND: la notation "P" dans la colonne VECD/Plafond indique une valeur qui ne doit jamais être dépassée pour quelque durée que ce soit. |
| RP | une substance dont la recirculation est prohibée conformément à l'article 108. |
| EM | une substance dont l'exposition doit être réduite au minimum conformément à l'article 42. |

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés Utiliser avec une ventilation, un système d'extraction ou un masque de protection. Un centre de nettoyage / d'eau devrait être disponible pour se laver les yeux et la peau.

8.2.2. Équipements de protection individuelle



Protection des Yeux Portez des lunettes de protection avec protections latérales (EN ISO 16321-1).



Protection de la peau Porter des vêtements et des gants de protection: Gants imperméables (EN 374). Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants.



Protection respiratoire Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN14387 ou EN405) peut être approprié.



Risques thermiques Rien de connu.

8.2.3. Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement Alerter les autorités compétentes lors de déversements et de déchargements accidentels dans des cours d'eau.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| | |
|--|--|
| État physique | Liquide. |
| Couleur | Pas connu. |
| Odeur | Pas connu. |
| Point de fusion/point de congélation | Pas connu. |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et plage d'ébullition | Pas connu. |
| Inflammabilité | Pas connu. |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion | Pas connu. |
| Point d'éclair | Pas connu. |
| Température d'auto-inflammabilité | Pas connu. |
| Température de décomposition | Pas connu. |
| pH | Pas connu. |
| Viscosité Cinématique | Pas connu. |
| Solubilité | Solubilité (Eau) : Pas connu. Solubilité (Autre) : Pas connu. |
| Coefficient de distribution n-octanol/eau (valeur log) | Pas connu. |
| Pression de vapeur | Pas connu. |
| Densité et/ou densité relative | Pas connu. |
| Densité relative de vapeur | Pas connu. |
| Caractéristiques de la particule | Pas connu. |

9.2 Autres informations

Aucun.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1 Réactivité**

Non attribué.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

HARMAN Warmtone Paper Developer USA/Can**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu.

10.4 Conditions à éviter

Non attribué.

10.5 Matières incompatibles

Pas connu.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucuns produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

| | |
|---|---|
| Toxicité aiguë - Ingestion | La méthode de calcul : Non classé. La méthode de calcul : Calculée de estimation de la toxicité aiguë (ETA) Calc ATE - 7948.75 |
| Toxicité aiguë - Contact avec la Peau | La méthode de calcul : Non classé. La méthode de calcul : Calculée de estimation de la toxicité aiguë (ETA) Calc ATE - 1000000 |
| Toxicité aiguë - Inhalation | La méthode de calcul : Non classé. La méthode de calcul : Calculée de estimation de la toxicité aiguë (ETA) Calc ATE - 339.46 |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | La méthode de calcul : Provoque une irritation cutanée. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | La méthode de calcul : Provoque de graves lésions des yeux. |
| Données sur la sensibilisation de la peau | La méthode de calcul : Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Données sur la sensibilisation respiratoire | La méthode de calcul : Non classé. |
| Mutagenicité sur les cellules germinales | La méthode de calcul : Susceptible d'induire des anomalies génétiques. |
| Cancérogénicité | La méthode de calcul : Susceptible de provoquer le cancer. |
| Toxicité pour la reproduction | La méthode de calcul : Non classé. |
| L'allaitement | La méthode de calcul : Non classé. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique | La méthode de calcul : Non classé. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée | La méthode de calcul : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| Danger par aspiration | La méthode de calcul : Non classé. |

11.2 Autres informations

Pas connu.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1 Toxicité**

Toxique pour la vie aquatique. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

| | |
|-------------------------------------|-------------|
| Toxicité - Invertébrés aquatiques | Pas connu. |
| Toxicité - Poissons | Pas connu. |
| Toxicité - Algues | Pas connu. |
| Toxicité - le compartiment sédiment | Non classé. |
| Toxicité - Milieu terrestre | Non classé. |

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas connu.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas connu.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas connu.

12.5 Autres effets néfastesÉnuméré dans:
Liste II : substances faisant l'objet d'une évaluation de leur capacité de perturbation endocrinienne dans le cadre d'une législation européenne 95-14-7 (Environnement)**RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales. Les remettre à une usine agréée de recyclage, de récupération ou d'incinération;. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Éliminer dans une décharge appropriée.

13.2 Autres informations

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou

HARMAN Warmtone Paper Developer USA/Can

nationale.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Non classifié comme dangereux pour le transport.****14.1 Numéro ONU**

Non applicable

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Non classé comme Polluant Marin.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas connu

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas connu

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classé conformément à l'HPR et le fichier SDS contient tous les renseignements requis par HPR.

15.1 Réglementations canadiennes

Liste des substances domestiques (LSD) 10117-38-1, 584-08-7, 123-31-9, 2654-57-1, 95-14-7, 7732-18-5, 64-02-8, 92-43-3, 1310-58-3, 7758-02-3

Liste de contrôle des exportations Non indiqué

Liste des substances prioritaires (LSP) Non indiqué

Liste des substances toxiques 123-31-9

Liste des substances de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) 123-31-9

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour:

LÉGENDE

Pictogramme(s) de Danger



GHS05



GHS08



GHS07

Classification des dangers

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë, Catégorie 4

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë, Catégorie 4

Skin Corr. 1A : Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 1A

Skin Irrit. 2 : Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2

Skin Sens. 1 : Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

Skin Sens. 1B : Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B

Eye Dam. 1 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1

Eye Irrit. 2B : Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2B

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë, Catégorie 4

STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique
STOT un., Catégorie 3

Muta. 2 : Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 2

Carc. 2 : Cancérogénicité, Catégorie 2

STOT RE 2 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée

STOT rép., Catégorie 2

Mention(s) de Danger

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H312: Nocif par contact cutané.

H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

HARMAN Warmtone Paper Developer USA/Can

H315: Provoque une irritation cutanée.
 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318: Provoque de graves lésions des yeux.
 H320: Provoque une irritation oculaire.
 H332: Nocif par inhalation.
 H335: Peut irriter les voies respiratoires.
 H341: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
 H351: Susceptible de provoquer le cancer.
 H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Mention(s) de mise en garde

P102: Tenir hors de portée des enfants.
 P201: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
 P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
 P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
 P264: Se laver mains et la peau exposée soigneusement après manipulation.
 P272: Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
 P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
 P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
 P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P314: Consulter un médecin en cas de malaise.
 P321: Traitement spécifique (voir Avis médical sur cette étiquette).
 P332+P313: En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
 P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
 P362+P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P405: Garder sous clef.
 P501: Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

Acronyme

ETA : Estimations de la Toxicité Aiguë
 CAS : Chemical Abstracts Service
 LTEL : Limites d'exposition à long terme
 STEL : Limite d'exposition à court terme
 STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Principales sources de références et pour les données utilisées pour l'établissement du SDS

Dégagements de responsabilité

Réglementation sur les produits dangereux

Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. HARMAN Technology Ltd ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. HARMAN Technology Ltd n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.